

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 01862
Numéro SIREN : 379 875 586
Nom ou dénomination : SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS
FINANCIERES - SDPF

Ce dépôt a été enregistré le 01/07/2021 sous le numéro de dépôt 84645

**Société de Développement des Participations Financières
S.D.P.F.**

Société par actions simplifiée au capital de 75.104 euros
RCS PARIS B 379 875 586
4 rue d'Argenson - 75008 PARIS

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2021

Le 30 juin 2021 à 18 heures, les actionnaires de la Société se sont réunis au 4 rue d'Argenson - 75008 PARIS, sur convocation du Président.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée, par les actionnaires présents ou leurs mandataires.

Monsieur Anthony CARLE, Président de la Société, préside l'assemblée.

Monsieur Pierre CARLE et Mademoiselle Valérie CARLE, acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Pierre CARLE assume les fonctions de secrétaire.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le Bureau qui constate :

que l'assemblée réunit la *totalité* du capital social,
que celle-ci est régulièrement constituée, et qu'elle peut donc valablement délibérer.

Le Président précise que tous les documents prescrits par l'article R.223-18 du Code de Commerce ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

L'assemblée lui donne quitus de cette déclaration, et indique à l'unanimité ne pas contester la validité de la convocation.

Le Commissaire aux Comptes de la société est excusé et n'assiste pas à l'assemblée.

Le Président met alors à la disposition des actionnaires :

La feuille de présence ;
Un exemplaire des statuts de la société ;
L'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31 décembre 2020 ;
Le rapport de gestion du Président ;
Le rapport général du Commissaire aux comptes ;
Le rapport spécial du Commissaire aux comptes ;
Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Rapport de gestion ;
Rapport du Commissaire aux comptes ;
Rapport spécial du Commissaire aux comptes ;

Approbation des comptes clos au 31 décembre 2020 ;
Quitus au Président ;
Quitus aux Directeurs Généraux
Affectation du résultat ;
Approbation des conventions réglementées ;
Désignation des commissaires aux comptes (titulaire et suppléant)
Pouvoirs à donner.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion, du rapport général du Commissaire aux comptes et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 227-10 du Code de Commerce.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président soumet successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture les rapports du Président et du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve ces comptes tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans lesdits comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à Monsieur Anthony CARLE, Président, pour l'exécution de son mandat au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à Madame Valérie CARLE, Directeur Général, pour l'exécution de son mandat au titre l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à Monsieur Pierre CARLE, Directeur Général pour l'exécution de son mandat au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'assemblée générale constate que les comptes font apparaître un bénéfice de 2.412.493 euros.

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat à une distribution de dividendes et décide d'un montant total à distribuer à hauteur de 314.498 euros, le montant

complémentaire de 2.097.995 euros étant imputé au compte « *Autres réserves* » qui sera alors créditeur à hauteur de 11.542.797 euros.

L'assemblée générale constate qu'il a été distribué des dividendes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 pour 314.498 euros, et pour 291.048 euros le 15 janvier 2021 imputé au compte "autres réserves" de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 227-10 du Code de commerce, approuve la conclusion, la poursuite et les effets desdites conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution

L'assemblée générale constate que le mandat du commissaire aux comptes titulaire de BECOM AUDIT est arrivé à échéance et de décide de ne pas procéder à son renouvellement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution

L'assemblée générale constate que le mandat du commissaire aux comptes suppléant de Mme Sophie JAMIN est arrivé à échéance et de décide de ne pas procéder à son renouvellement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme commissaire aux comptes titulaire la SARL CABINET PERON & ASSOCIES (RCS MEAUX n°316 469 774), 27 rue Alfred Nobel 77420 CHAMPS SUR MARNE, représentée par M. Jean-François PERON, pour 6 exercices, soit jusqu'à l'assemblée d'approbation des comptes clos le 31 décembre 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Dixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme commissaire aux comptes suppléant, la SARL S.C.2.S. Audit (RCS CRETEIL n°822 366 977), 14 rue de Chanzy 94170 LE PERREUX-SUR-MARNE représentée par M. Thierry SIMON, pour 6 exercices, soit jusqu'à l'assemblée d'approbation des comptes clos le 31 décembre 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Onzième résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits des présentes afin d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 18 heures 45.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du Bureau et seuls Associés.

Anthony Carle Président	Pierre Carle Scrutateur Secrétaire de l'Assemblée	Valérie Carle Scrutatrice
		